DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID: 974-249740101-20230406-2023_022_BC_4-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS AVRIL à 14 h 00, le

: 16 Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Nombre de membres en exercice Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

Emmanuel SERAPHIN, Président. Nombre de présents : 10

Nombre de représentés : 4

Nombre d'absents Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR : 2

OBJET

AFFAIRE N°2023 022 BC 4 Annulation de la délibération du bureau communautaire n°2022 123 BC 23 du 7 novembre 2022 portant sur la validation d'un bail à construction sur la parcelle n°6 au sein de l'extension ZAE pointe des châteaux SAINT LEU

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -Mmc Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ETAIENT ABSENT(E)S:

Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU

Nombre de votants : 14

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 28 mars 2023
- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 10/04/2023

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Favzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230406-2023_022_BC_4-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

<u>AFFAIRE N°2023_022_BC_4</u>: ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°2022_123_BC_23 DU 7 NOVEMBRE 2022 PORTANT SUR LA VALIDATION D'UN BAIL À CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE N°6 AU SEIN DE L'EXTENSION ZAE POINTE DES CHÂTEAUX SAINT LEU

Le Président de séance expose :

1/ Contexte

Le 7 novembre 2022, le Bureau Communautaire du Territoire de la Côte Ouest a décidé :

- De valider l'attribution de la parcelle n°6 d'une superficie de 1 136 m², à et d'approuver la conclusion d'une promesse de bail à construction sur l'extension de la ZA pointe des châteaux à St Leu;
Le 24 janvier 2023, la a adressé au TCO un courrier de renonciation à la candidature sur la parcelle n°6 pour son activité de fabrication et pose de mobilier d'agencement.
En effet, la société a obtenu, auprès de la commune de Saint-Leu une parcelle à vocation économique jouxtant son atelier actuel.
Pour ces motifs, la parcelle n°6 n'est plus attribuée à

2/ Annulation de la délibération N°2022 123 BC 23 du 7 novembre 2022

Il est demandé au Bureau Communautaire d'annuler la délibération N°2022_123_BC_23 du 7 novembre 2022 et de valider la remise en commercialisation de la parcelle n°6 de l'extension ZA Pointe des Châteaux à Saint-Leu afin de lancer un nouvel appel à projet sur cette parcelle.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/03/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 09/03/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230406-2023_022_BC_4-DE

-ANNULER la délibération N°2022 123 BC 23 du 7 novembre 2022 portant sur la validation de la candidature avec et la conclusion d'une promesse de bail et d'un bail à construction sur la parcelle 6 ;

- APPROUVER la remise en commercialisation de la parcelle n°6 – Extension ZAE Pointe des Châteaux d'une superficie de 1 136 m².

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président